

Règlement de la Bibliothèque municipale de Plateau d'Hauteville

Place du Dr-Le Tacon – Hauteville – 01110 Plateau d'Hauteville

07 57 12 68 05 plateauhauteville.bibliotheque@alfa3a.org

Le présent règlement fixe les règles permanentes applicables à toute personne, visiteur ou utilisateur de la Bibliothèque.

I - Dispositions générales

- La Bibliothèque est un service public ouvert à tous et chargé de contribuer à l'activité culturelle, aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente de tous les citoyens. Elle est un lieu de vie et d'échange et participe à la vie culturelle et sociale du territoire,
- L'accès à la bibliothèque, à ses expositions, ses manifestations ou animations ainsi que la consultation des documents est ouverte à tous gratuitement aux heures d'ouverture au public.
- Le personnel responsable de la bibliothèque est à la disposition des usagers pour les renseigner et les aider à utiliser les ressources documentaires disponibles
- Les horaires d'ouverture (annexe 1)

II – Modalités et conditions d'inscription

- Pour s'inscrire à la Bibliothèque, l'utilisateur (ou le représentant d'une collectivité) doit remplir une fiche d'inscription, se munir d'un justificatif de domicile et s'acquitter éventuellement d'une cotisation selon son statut (voir annexe 2). Tout changement de domicile, de téléphone, de mail doit être rapidement signalé.
- Lors de l'inscription le règlement de la Bibliothèque sera proposé au futur lecteur qui en aura pris connaissance avant de signer la fiche d'inscription.
- L'utilisateur reçoit une carte de lecteur individuelle (avec 1 identifiant) à présenter pour emprunter des documents, L'utilisateur est personnellement responsable de sa carte et des documents empruntés avec elle ci même par d'autres personnes,
- La carte est valable un an à compter de la date d'émission ; les données sont réactualisées chaque année,
- Pour toute inscription de mineur, une autorisation parentale écrite est demandée en plus de la fiche d'inscription,
- Les personnes séjournant temporairement à Plateau d'Hauteville (patients hospitalisés, vacanciers) doivent remplir les mêmes obligations et fournir une caution de garantie (annexe2)
- *Pour l'inscription d'une collectivité, une convention signée entre les 2 parties définira les modalités.*

- **Tarification :**

Gratuité pour tous les résidents de la Commune Plateau d'Hauteville (individuel, famille, groupe ou collectivité),
(Les tarifs des inscriptions sont fixés par délibération municipale et annexés au présent règlement (annexe 2)

(Les données relatives aux usagers sont strictement confidentielles et protégées par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, seuls les personnels chargés de la gestion des prêts ont accès aux informations recueillies.)

III – Prêts et consultation sur place

- **Conditions :**

Le prêt à domicile est accordé aux usagers à jour de leur abonnement,

L'emprunt de documents se fait par enregistrement auprès du bibliothécaire sur présentation de sa carte lecteur,

L'emprunt des mineurs se fait sous la responsabilité de leur parent ou garant ; la bibliothèque n'est pas responsable du choix des documents empruntés.

La majeure partie des documents de la bibliothèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, les documents faisant l'objet d'une signalisation particulière sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place.

Le prêt autorisé est de plusieurs documents et pour une période restreinte (voir annexe 3). Le prêt peut être prolongé 1 fois. Les ouvrages nouvellement acquis ne peuvent être prolongés (pendant 3 mois à partir de la date de mise à disposition, l'ouvrage est considéré comme nouveau). Les bibliothécaires le signaleront à l'emprunteur.

Réservations : il est possible d'effectuer une réservation sur place, par mail ou via le catalogue en ligne de nouveaux documents ou de documents déjà en prêt.

En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la Bibliothèque prend toutes les dispositions pour assurer leur retour : courrier électronique ou lettre de rappel. Sans réponse au 3ème rappel, la radiation sera envisagée.

En cas de perte ou détérioration importante constatée, l'emprunteur doit assurer son remplacement (valeur équivalente).

La consultation des documents sur place est libre pour tous les usagers.

Un Poste informatique et internet est également à disposition de tous (avec autorisation parentale pour les mineurs) sur demande auprès du responsable,

L'utilisation d'internet doit être conforme à la législation en vigueur et respecter la charte affichée,

IV – Recommandations et usages

- **Respect du lieu et de chacun :**

La Bibliothèque est un espace public. Pour le bien de tous, les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux, afin de respecter la tranquillité et le travail de chacun.

Il est interdit de fumer et de manger dans les locaux de la bibliothèque.

Les animaux ne sont pas admis sauf en accompagnement de personne handicapée,

Les téléphones portables sont à utiliser avec discrétion,

La prise de vues dans la Bibliothèque est soumise à autorisation du responsable.

Les usagers sont responsables de leurs effets personnels.

- **Enfants :**

Les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents dans les locaux de la bibliothèque. Le personnel les accueille, les conseille mais ne peut en aucun cas être tenu responsable de leur comportement, de leur circulation dans l'établissement, de leur sortie des locaux,

Il est demandé aux enfants d'enlever leurs chaussures et les ranger dans les casiers mis à disposition avant d'accéder à l'espace qui leur est réservé (tapis, coussins...)

- **Utilisation des documents :**

Il est demandé aux usagers :

- de prendre soin des documents qui leurs sont prêtés
- de signaler leur mauvais état ou leur perte; selon les cas un remplacement par un livre de valeur équivalente sera demandé
- de ne pas réparer soi-même les documents abimés

V - Les dons :

La collection de la bibliothèque s'enrichit aussi grâce à des dons de livres, faits par des particuliers.

Les dons sont acceptés et triés selon des critères de qualité et de cohérence avec le fonds documentaire déjà présent ; les documents non retenus seront redonnés à des associations.

VI – Application du règlement

Tout usager, par le fait de son inscription, ou de son utilisation du service, s'engage à se conformer au présent règlement.

Des infractions graves au règlement ou des négligences peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et, le cas échéant, de l'accès à la Bibliothèque.

En cas de détériorations répétées des documents de la Bibliothèque, l'utilisateur peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Les bibliothécaires, sous la responsabilité de la directrice, veillent à l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux de la Bibliothèque.

Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la Bibliothèque

Fait à Plateau d'Hauteville, le 1^{er} janvier 2023,

Annexe 1- Horaires

Mardi	12h - 14h
Mercredi	9h - 12h et 14h - 18h
Vendredi	14h - 18h
Samedi	9h - 13h

Annexe 2- Tarification

Résidents Commune Plateau d'Hauteville (Hauteville, Cormaranche, Hostiaz, Thézillieu)	Hors Commune Résidents de communes voisines -
Individuel Gratuit	Individuel 30€
Famille Gratuit	Famille 30€
Groupe (écoles, associations, établissements) Gratuit	Groupe 30€

Caution à fournir (d'un montant égal à la valeur du prêt) pour les personnes de passage (vacanciers, personnes hospitalisées)

Annexe 3- Nombre de prêts et durée d'emprunt

Chaque usager peut emprunter 5 livres et 2 audio pour une période de 3 semaines (renouvelable une fois sauf nouveauté)